

LES INDISPENSABLES



## Demandes d'aides à la formation

AIDES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI. AIDES A  
LA RECONVERSION.



[www.hervepupier.com](http://www.hervepupier.com)

## ***Les aides à la formation***

Notre centre de formation reçoit beaucoup de stagiaires qui bénéficient d'aides financières à la formation que ce soit en tant que demandeur d'emploi ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Depuis quelques années, les organismes de formation sont soumis à plusieurs réglementations, concernant d'une part leur statut juridique d'organisme de formation mais aussi des critères de qualité de l'enseignement donné par ces mêmes organismes.

Sans entrer dans les détails, les prises en charges d'une formation par les organismes susceptibles d'aider partiellement ou totalement, dépend de l'ensemble de ces critères. ( Pole Emploi, Région, Agefiph, Fongecif, Cnaséa, Vivéa etc.)

Concernant le CENTRE HERVE PUPIER, voici un ensemble de documents pouvant vous être très utile lors de vos demandes d'aides diverses.

**Un organisme de formation a l'obligation d'être déclaré . Toute personne physique ou morale qui réalise des prestations de formation professionnelle doit déclarer son activité dans les 3 mois suivant la première convention ou le premier contrat de formation conclu. Par la suite, elle doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier (BPF) retraçant son activité.**

**lien web:** <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/organismes-formation#convention>

**la liste des organismes de formation déclarés:**

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>

**Centre Hervé Pupier :** Organisme de Formation déclaré en Préfecture de la région Nouvelle Aquitaine sous le N° 75470135847. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Article L.6352-12 du Code du travail.

Un organisme de formation doit posséder un Numéro de Siret justifiant sa qualité . Le numéro SIRET (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire) est un code qui permet d'identifier une entreprise. Il est attribué par un Greffe dès la création d'une société.

**Centre Hervé Pupier:** Siret n°811 491 554 00028



[www.hervepupier.com](http://www.hervepupier.com)



Suite au décret du 30 juin 2015, les organismes de formation doivent être référencés sur DATADOCK, pour voir leurs formations être éligible au financement

La prise en charge financière des dépenses de formation des entreprises est conditionnée par le référencement du prestataire de formation dans le DATADOCK

Si l'organisme de formation est référencé **ou fourni la preuve de détention d'un label ou d'une certification listé par le CNEFOP**, une prise en charge peut être accordée.

**LE CENTRE HERVE PUPIER: est référencé au datadock sous l' id.DD 0058455**



**LE CENTRE HERVE PUPIER: Possède également un label et une certification de qualité listé par CNEFOP ( Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) PronéoN° OF 01804008**



## LES DEMANDES D'AIDES POLE EMPLOI

**En, plus des critères ci dessus, le pôle emploi a son catalogue qualité et vérifie si l'organisme de formation est bien inscrit sur celui ci.**



CENTRE HERVE PUPIER  
Lieu dit Montalivet  
47170 Sainte Maure de Peyriac

Le 28/06/2019,

**Objet : votre référencement au catalogue qualité de Pôle emploi**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de  **votre référencement au catalogue qualité de Pôle emploi à compter du 28/06/2019** en application du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue et suite à l'analyse de votre organisme de formation au regard des financements de Pôle emploi et de la vérification de la qualité des formations délivrées.

Vous trouverez toutes les précisions nécessaires sur l'éligibilité au référencement au catalogue Qualité Pôle emploi dans [l'instruction n°2017-16 du 19/04/17](#).

**Votre référencement est valable jusqu'au 31 décembre 2020, sous réserve d'absence de sanction.**

Il met en visibilité la qualité de votre offre de formation vis-à-vis du grand public et particulièrement des demandeurs d'emploi à la recherche d'une formation. **Ce référencement vous permet d'accéder uniquement aux financements de Pôle emploi**, sauf décision contraire des autres financeurs soumis au décret. Il vous permet ainsi de **présenter un devis pour une demande de prise en charge de formation individuelle par Pôle emploi (AIF ou POEI), sans faire l'objet d'un contrôle qualité préalable**<sup>1</sup>. Conformément à la politique qualité de Pôle emploi, vous restez soumis à d'éventuels contrôles sur pièces et/ou sur place pour confirmer la conformité effective de votre organisme et de vos formations aux critères qualité établis par le décret.

Vous pouvez consulter la liste complète des organismes de formation référencés au catalogue qualité de Pôle emploi sur [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org) (rubrique « open data »/formation). Les équipes de Pôle emploi sont à votre disposition si besoin sur [formation-qualite@pole-emploi.fr](mailto:formation-qualite@pole-emploi.fr) ou au 09 72 72 00 70.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur régional

<sup>1</sup> Il vous suffit pour ce faire de cocher la case « Mon organisme est référencé dans le catalogue qualité et/ou attributaire d'un marché de Pôle emploi et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours » sur le [formulaire AIF-devis](#) ou le [formulaire POEI](#) ([pour y accéder](#))

